

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 1 : 1914-1915) du

28 décembre 1914

La révocation de M. le vicomte De Lantsheere, gouverneur, et de M. Rombouts, commissaire de la Banque nationale (1), que je mentionnais hier, est la conséquence du transfert à Londres, à la suite d'une décision du Conseil des ministres belges en date du 26 août dernier, de l'encaisse métallique de la Banque, de ses clichés et poinçons, des billets non encore émis, etc. Les Allemands, en arrivant à Bruxelles, s'étaient proposé de mettre la main sur un tas d'or de quelques centaines de millions. Mais l'or était parti !

Leur déception éclate — après quatre mois — dans cette affiche du Gouverneur général :

“Une mission, composée de membres du Conseil d'administration de la Banque Nationale, qui avait pour but de rapporter une partie de ces valeurs, fut envoyée à Londres avec l'assentiment du gouvernement allemand. Mais la Banque d'Angleterre, chez laquelle ces valeurs sont déposées, leur répondit qu'ils devaient se mettre d'accord avec le ministre des finances belges au Havre. Celui-ci déclara qu'il se réservait de disposer de l'encaisse métallique, des billets et des clichés de la Banque Nationale déposés en Angleterre. A la demande

de plusieurs premiers établissements de crédit et banquiers belges, une personnalité éminente du monde de la finance et de l'industrie belge, présentée par eux, fit une nouvelle démarche auprès du ministre des finances belge au Havre pour le faire revenir sur sa décision ; mais cette-démarche n'eut pas plus de succès.

La Banque Nationale de Belgique a, de plus, avancé au Gouvernement belge des sommes considérables sans couverture, en contradiction avec ses statuts lui interdisant des opérations de crédit à découvert. Le ministre des finances belge s'est fait accorder des avances en les justifiant textuellement ainsi : « *qu'elles devaient être considérées comme ayant le caractère de réquisition, à laquelle, malgré son caractère d'institution privée, la Banque était obligée d'obtempérer* ». (Lettre du 20 août 1914, du ministre des finances belge à la Banque Nationale de Belgique.)

Les procédés de la Banque Nationale de Belgique et du ministre des finances belge sont contraires à la loi et aux statuts. Ils violent la loi organique par laquelle le Gouvernement belge a institué la Banque Nationale et exposent le pays à un grave danger. Car le ministre des finances belge pourrait employer directement ou indirectement aux besoins de la guerre l'encaisse métallique de la Banque, la réserve financière du pays. La base même de la circulation fiduciaire d'environ 1.600 millions de francs s'en trouverait ébranlée. Tout cela menace au plus haut degré les intérêts vitaux du peuple belge. Le gouvernement allemand se trouve devant la possibilité que le gouvernement belge émette, pour soutenir des actions hostiles envers le

gouvernement allemand, les billets d'une banque opérant dans le territoire occupé de la Belgique.

Pour toutes ces raisons, je me vois forcé de retirer à la Banque Nationale de Belgique le privilège d'émission des billets de banque et de révoquer le gouverneur et le commissaire nommés par le gouvernement belge.”

En même temps, le Gouverneur général annonce que les billets légalement émis par la Banque continueront à avoir cours forcé, mais que *« pour éviter une catastrophe économique au pays, il a accordé le privilège d'émission de billets de banque au plus ancien établissement financier du pays, la Société Générale de Belgique et que les billets de cette banque, auront cours forcé »*.

En exécution de cet arrêté, la Société Générale crée, en annexe à ses services, un *«département d'émission»* dont les affaires seront gérées séparément des autres opérations de la société, sous le contrôle d'un commissaire nommé par le gouvernement impérial.

Faut-il dire que les jérémiades de ce gouvernement devant la caisse vide font sourire et que la réponse transmise du Havre à l'occupant par la mission qui y fut envoyée est unanimement applaudie ici ? Le souci que l'ennemi prend tout à coup des *« intérêts vitaux du peuple belge »* est comique. Comment les aurait-il protégés, lui, si l'or était resté ici ? En le mettant en poche. Comme personne n'en doute, la joie causée par sa déconvenue est générale.

(1) M. Rombouts est absent du pays depuis octobre, ayant suivi le Gouvernement belge après la chute d'Anvers.

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, à partir du **31 juillet** 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960), dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique.***

Rappelons qu'Auguste **VIERSET**, secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : ***Adolphe MAX.*** La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUD>

[ADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf](http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf)

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du 23 juillet 1914 (19140723), notamment la version française de son article de synthèse « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; **neutralidad de Bélgica** (20-25)* » (in **La Nación** ; 07-12/12/1914) :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de **Belgium**

under the German Occupation: A Personal Narrative, en l'occurrence ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles***. Pour les liens des 59 chapitres relatifs à **1914** :

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans ***La Belgique pendant la guerre*** (*journal d'un diplomate américain*), à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

Tous ces documents sont accessibles via <https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>